



## **Les cours complémentaires en droit luxembourgeois**

### **Programme d'enseignement**

Le programme ci-dessous reprend les principaux aspects de droit luxembourgeois enseignés dans le cadre des cours complémentaires en droit luxembourgeois. Ces enseignements prennent appui sur la maîtrise des connaissances juridiques et des mécanismes juridiques acquise au cours du cursus universitaire achevé jusque lors. L'enseignement ou le rappel de ces fondements ne sont pas compris dans le programme des cours complémentaires en droit luxembourgeois.

Les stagiaires sont appelés à opérer un choix parmi les matières proposées sur base des principes suivants :

- un nombre d'heures d'enseignement de 48 heures doivent être choisies dans les matières du Groupe 1
- un nombre d'heures d'enseignement de 36 heures doivent être choisies dans les matières du Groupe 2
- un nombre d'heures d'enseignement de 42 heures doivent être choisies dans les matières du Groupe 3

Dans chaque groupe, le choix ne peut comporter que le nombre de matières strictement nécessaire pour atteindre le chiffre d'heures d'enseignement requis <sup>1</sup>.

Les examens se font en principe « à livre ouvert », sauf demande spéciale motivée du titulaire concerné à approuver par le Comité de pilotage.

Ce programme prend effet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018 et est applicable aux stagiaires inscrits aux cours complémentaires en droit luxembourgeois à partir de l'année 2018/2019.

---

<sup>1</sup> Exemple pour le Groupe 1 : Si le cumul de 3 matières donne un total de 51 heures, le stagiaire n'est pas admis à ajouter une 4<sup>e</sup> matière à son programme.



## Groupe 1 : Institutions et procédures

### 1. Institutions et sources du droit luxembourgeois (12 heures)

- Institutions (Grand-Duc, Chambre des Députés, Gouvernement et administration gouvernementale, Conseil d'Etat, ...)
- Normes de droit interne (classification, hiérarchie, mode d'élaboration, contrôle juridictionnel)
- Normes de droit international (insertion et application dans l'ordre juridique, primauté)
- Droits fondamentaux

### 2. Statut et principes fondamentaux des professions du droit (12 heures)

- Professions judiciaires (avocats, notaires, huissiers, magistrats) : organisation, accès, discipline
- Principes essentiels des professions judiciaires (activités interdites/autorisées/réservées aux différentes professions judiciaires ; indépendance ; secret professionnel ; conflit d'intérêt ; principes de probité et de délicatesse)
- Déontologie des avocats (relations avec les autres avocats, avec les instances ordinales, avec les clients, avec les adversaires, avec les juges, avec les tiers, avec le public, avec la presse)

### 3. Organisation juridictionnelle et procédures judiciaires (24 heures)

- Organisation juridictionnelle, en matière civile, commerciale, pénale, sociale, administrative : Tribunal d'arrondissement, Tribunal de paix, Tribunal du travail, Cour d'appel, Cour de cassation, Tribunal de police, Tribunal correctionnel et criminel, Conseil arbitral des assurances sociales, Conseil supérieur des assurances sociales, Tribunal administratif, Cour administrative, Conseil constitutionnel, Parquet et Parquet Général
- Compétence des juridictions (en détail pour les juridictions civiles et commerciales ; bref aperçu pour les autres juridictions : compétence matérielle, compétence quant à la valeur, compétence territoriale ; compétence en instance d'appel)
- Distinction entre matière civile et matière commerciale
- Actes introductifs d'instance : Classification (assignation civile et commerciale, citation, requête, ordonnance conditionnelle de paiement, ordonnance de paiement européenne, small claims procedure, acte d'appel, acte d'opposition) ; Régime des nullités ; Rédaction (date, qualités du demandeur, noms, prénoms, demeure et signature de l'huissier de justice, qualités du défendeur, formalités de la signification de l'acte, objet et exposé sommaire des moyens, juridiction qui doit connaître de la demande, délai de comparution, mentions prescrites par l'article 80 du NCPC, constitution d'avocat à la Cour du demandeur, mentions exigées par l'article 154, cas spécial du divorce et de la séparation de corps)



- Signification et notification des actes de procédure (destinataire, endroit, époque) ; incidence sur la qualification des jugements (contradictoire, réputé contradictoire, défaut)
- Déroulement pratique des procédures : procédure écrite ou orale ; constitution d'avocat ; enrôlement ; échange de conclusions ; communication des pièces ; mesures d'instruction (comparution des parties, visite des lieux, témoignages, expertises) ; plaidoiries à l'audience ; délibéré et jugement ; jonction ; surséance prétorienne
- Voies de recours : Décisions susceptibles de recours/appeal/opposition (jugements rendus en dernier ressort ; jugements non-définitifs ; jugements rendus par défaut ; jugements rendus sur opposition ; jugements rendus en matière gracieuse ; matière du bail à loyer) ; Opposition (délai, opposition sur opposition ne vaut, effet dévolutif) ; Appel (délai, étendue des débats : appel limité, appel principal et appel incident, effet dévolutif et l'évocation, prohibition des demandes nouvelles, intervention d'une partie non représentée en 1<sup>e</sup> instance) ; Demande en rétractation (principe)
- Référé: Référé-provision ; Référé-mesure d'instruction ; Référé préventif/probatoire ; Référé urgence ; Référé preuve ; Référé-voie de fait ; Référé sur difficultés d'exécution
- Règlements de l'Union européenne
  - Règlement (CE) N° 1206/2001 du Conseil du 28 mai 2001 relatif à la coopération entre les juridictions des États membres dans le domaine de l'obtention des preuves en matière civile ou commerciale
  - Règlement (CE) N° 1393/2007 du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 relatif à la signification et à la notification dans les États membres des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale ( signification ou notification des actes ), et abrogeant le règlement (CE) n° 1348/2000 du Conseil

#### **4. Procédure pénale (24 heures)**

- Autorités chargées de l'action publique et de l'instruction (Police judiciaire, Ministère Public, Juge d'instruction)
- Enquêtes (flagrance ; vérifications d'identité ; enquête préliminaire ; nullités de la procédure d'enquête ; procédures d'identification par empreintes génétiques ; fouille de véhicules ; accès à certains traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par des personnes morales de droit public)
- Instruction (constitution de partie civile; transports, perquisitions et saisies; demandes en restitution d'objets saisis ; auditions de témoins; interrogatoires et confrontations; expertise ; mesures spéciales de surveillance ; mandats ; contrôle judiciaire ; liberté provisoire ; cautionnement ; recours contre les ordonnances du JI ; ordonnances de règlement lorsque la procédure est complète ; procédure à l'égard des mineurs ; reprise de l'information sur charges nouvelles ; effets des ordonnances de renvoi ; renvois sans instruction préparatoire)
- Jugement des affaires (tribunaux de police ; chambres correctionnelles du Tribunal d'arrondissement ; chambres criminelles du Tribunal d'arrondissement ; appel ; opposition ; preuve en matière pénale ; délibéré)



- Citations, significations, notifications et ordonnances pénales
- Prescription
- Aspects internationaux (entraide pénale internationale ; extradition ; mandat d'arrêt européen)
- Médiation pénale

## **5. Procédure administrative (15 heures)**

- Procédure administrative non-contentieuse
- Compétence d'attribution du juge administratif (régime juridique des actes administratifs)
- Pouvoirs conférés aux juridictions de l'ordre administratif (recours en annulation ; recours en réformation)
- Conditions d'existence de l'action (délai pour agir ; qualité pour agir ; intérêt à agir)
- Conditions d'exercice de l'action (capacité d'agir ; formes pour agir)
- Instance (caractéristiques générales ; instruction ; effets)
- Décision (contenu ; exécution)
- Voies de recours (opposition ; tierce opposition ; révision ; rectification d'erreur matérielle ; appel ; cassation)

## **6. Procédures de signification et d'exécution des jugements (9 heures)**

- Signification et notification (des actes et des jugements)
- Rédaction et exécution des jugements
- Exécution provisoire
- Problèmes d'exécution des décisions de justice (difficultés d'exécution ; difficultés d'interprétation ; erreurs matérielles)
- Les voies d'exécution (saisie-exécution ; saisie conservatoire ; saisie gagerie ; saisie-arrêt de droit commun ; saisie-arrêt sur rémunérations périodiques protégées ; etc.)
- Référé cantonnement ; Référé rétractation (détails et application pratique)
- Règlements de l'Union européenne
  - Règlement (CE) N° 805/2004 du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 portant création d'un titre exécutoire européen pour les créances incontestées



- Règlement (CE) N° 1896/2006 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2006 instituant une procédure européenne d'injonction de payer
- Règlement (CE) N° 861/2007 du Parlement Européen et du Conseil du 11 juillet 2007 instituant une procédure européenne de règlement des petits litiges
- Règlement (UE) n° /2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 portant création d'une procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires, destinée à faciliter le recouvrement transfrontière de créances en matière civile et commerciale



## Groupe 2 : Matières fondamentales

### 1. Droit pénal général (15 heures)

- Introduction au système général du droit pénal luxembourgeois (historique ; évolution ; caractéristiques)
- Application de la loi pénale dans l'espace (critères de rattachement ; correctifs au principe de la territorialité : exception résultant de la loi, correctifs jurisprudentiels, instruments juridiques internationaux, situations particulières)
- Les infractions en général (prescription de l'action publique ; la prescription des peines)
- Les peines (notions générales – loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines ; responsabilité pénale des personnes morales en droit luxembourgeois ; prérogatives de la victime dans le procès pénal – situation par rapport à la peine ; modes d'exécution des peines privatives de liberté : loi du 26 juillet 1986 relative à certains modes d'exécution des peines privatives de liberté ; droit pénal pour mineurs ; loi du 10 août 1992 sur la protection de la jeunesse : aspect pénal ; peines en relation avec l'infraction non consommée (tentative) et avec le degré de participation (auteur, complice) ; concours matériel d'infraction)
- Les causes de justification (spécificités luxembourgeoises, y compris la loi du 8 août 2000 et celle du 26 mai 1988 sur le placement en milieu fermé)
- Les causes d'atténuation (sursis ; probation)
- Les causes d'aggravation (circonstances d'aggravantes ; récidive)
- Les causes de suspension (loi du 6 juillet 1986 portant introduction au titre VII du livre II du CIC d'un chapitre IV « De la suspension, du sursis et de la probation » et d'un chapitre VI « de la réhabilitation des condamnés »)

### 2. Éléments de droit commercial (15 heures)

- Droit commun des sociétés
  - Sources du droit des sociétés luxembourgeois et méthodologie de recherche
  - Classification des sociétés et associations
- Le début des activités commerciales (le commerçant : personne physique, personne morale ; les spécificité(s) du droit des sociétés luxembourgeois ; les formes de sociétés commerciales ; le Registre de Commerce et des Sociétés ; l'autorisation d'établissement)
- Les activités du commerçant (spécificités du droit commercial luxembourgeois ; preuve ; prescription ; autres (solidarité présumée,...) ; les actes de concurrence déloyale et leur sanction)
- Le commerçant en difficulté (droit commun des entreprises en difficulté ; champ d'application du droit commun ; procédures usuelles (cas d'ouverture, objectif, explications sur particularités)



luxembourgeoises,...); la gestion contrôlée ; la faillite ; la liquidation judiciaire ; les aspects internationaux)

### **3. Eléments de responsabilité civile (24 heures)**

- Introduction : positionnement et délimitation de la matière
- Le fait générateur de la responsabilité : la responsabilité du fait personnel ; la responsabilité du fait des choses ; la responsabilité du fait d'autrui
- Le lien de causalité: l'établissement du lien de causalité ; l'exonération
- Le dommage: les caractères du dommage réparable; la réparation du dommage; principes d'indemnisation du préjudice corporel
- Le droit de la construction : généralités (vente traditionnelle, vente d'immeubles à construire, contrat de louage d'ouvrage) ; responsabilité (délais d'action, sanctions)

### **4. Droit des sociétés (18 heures)**

- Droit commun des sociétés :
  - Constitution et acquisition de la personnalité morale ; nationalité et transfert de siège ; régime des nullités
  - Fonctionnement des sociétés ; les organes et leurs pouvoirs ; responsabilités des organes ; structure capitalistique et distributions ; règles et conventions statutaires et extra-statutaires
  - Transformation des sociétés
  - Dissolution et liquidation
- Droit spécial des sociétés :
  - Règles spécifiques concernant la constitution et le fonctionnement des sociétés anonymes et sociétés à responsabilité limitée
  - Certaines particularités d'autres formes sociales (notamment, sociétés civiles, sociétés en nom collectif, sociétés en commandite simple et sociétés en commandite par actions)



## Groupe 3 : Matières spécialisées

### 1. Droit de la famille : procédure de divorce, protection de la jeunesse (15 heures)

- Procédures particulières pendant le mariage (article 1011 du NCPC ; désaccord entre époux quant à la gestion des biens mobiliers ou immobiliers (biens indivis/biens communs), quant à la gestion de l'éducation ou du patrimoine des enfants ; époux se trouvant hors d'état de manifester sa volonté ; séquestre...)
- Crise du mariage (divorce et séparation de corps : causes, effets, mesures accessoires, procédures de référé et de fond ; enlèvement/déplacement d'enfant ; DIP : problèmes concrets d'application du règlement Bruxelles II bis et des Conventions de La Haye et du règlement Rome III)
- Modifications des décisions existantes (tribunaux compétents suivant l'objet de la demande : pension alimentaire, garde, droit de visite, choix éducatifs... ; loi applicable)
- Défense des intérêts et des droits des enfants (droits matériels : droit d'être entendu, droit à un avocat, ... ; procédures devant le tribunal de la jeunesse et des tutelles ; avocats des enfants ; administrateur ad-hoc dans diverses procédures concernant les mineurs devant tous les tribunaux)
- Règlements de l'Union européenne
  - Règlement (CE) N° 2201/2003 du Conseil du 27 novembre 2003 relatif à la compétence, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière matrimoniale et en matière de responsabilité parentale abrogeant le règlement (CE) n° 1347/2000
  - Règlement (CE) N° 4/2009 du Conseil du 18 décembre 2008 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des décisions et la coopération en matière d'obligations alimentaires
  - Règlement (UE) N° 1259/2010 du Conseil du 20 décembre 2010 mettant en oeuvre une coopération renforcée dans le domaine de la loi applicable au divorce et à la séparation de corps (Rome III)
  - Règlement (UE) N° 606/2013 du Parlement européen et du Conseil du 12 juin 2013 relatif à la reconnaissance mutuelle des mesures de protection en matière civile

### 2. Droit patrimonial de la famille (12 heures)

- Droit des successions : ordre légal des successions ; succession testamentaire ; indivision successorale ; partage ; mécanismes régulateurs ; donation-partage et testament-partage ; institution contractuelle ; droit fiscal des successions ; successions vacantes
- Régimes matrimoniaux : régime primaire impératif ; régime légal ; conventions matrimoniales
- Règlements de l'Union européenne
  - Règlement (UE) n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 relatif à la compétence, la loi applicable, la reconnaissance et l'exécution des





décisions, et l'acceptation et l'exécution des actes authentiques en matière de successions et à la création d'un certificat successoral européen

### **3. Droit du travail (18 heures)**

- Naissance du contrat de travail (négociation/conclusion du contrat de travail ; contrat à durée déterminée : mentions obligatoires ; durée ; renouvellement ; successions de contrats ; sanctions ; contrat à durée indéterminée : clause à l'essai : finalité, écrit, durée ; permis de travail ; contrôle médical)
- Vie du contrat de travail (durée de travail : les heures supplémentaires, le temps partiel ; rémunération ; congés et jours fériés légaux ; égalité de traitement entre les hommes et les femmes ; responsabilité du salarié ; harcèlement)
- Fin du contrat de travail
  - La cessation du contrat de travail (CDD et CDI) : la résiliation unilatérale : entretien préalable; résiliation avec préavis par l'employeur et par le salarié ; résiliation avec effet immédiat par l'employeur et par le salarié
  - L'interdiction de licencier : maladie ; délégué du personnel ; femme enceinte ; congé parental ; congé pour raisons familiales ; licenciement collectif ; saisine de la commission mixte de reclassement)
  - La résiliation abusive : définition ; délais d'action : charge de la preuve ; sanction ; recours de l'Etat ; réintégration ; irrégularité formelle ; transaction
  - Situation assimilée : révision du contrat
  - Résiliation d'un commun accord
  - Cessation de plein droit : déclaration d'inaptitude ; pension de vieillesse ; pension d'invalidité ; expiration droit à indemnité pécuniaire de maladie ; reclassement ; situation spécifique des travailleurs handicapés.
  - Décès du salarié – faillite de l'employeur
  - Effets de la fin du contrat : reçu pour solde de tout compte ; certificat de travail ; clause de non-concurrence ; chômage ; congé ; priorité de réembauchage
- Relations collectives (organisations représentatives des salariés ; conventions collectives ; licenciement collectif)

### **4. Contrat de bail (6 heures)**

- Bail d'habitation (loi du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation)
- Bail commercial
- Bail emphytéotique

### **5. Droit des sûretés (9 heures)**

- Introduction : classification des sûretés ; principes fondamentaux



- Droit commun :
  - les garanties réelles : les sûretés mobilières (gage, gage sur fonds de commerce) et immobilières (hypothèques conventionnelles, judiciaires et légales)
  - les garanties personnelles (cautionnement, garantie autonome)
- Les contrats de garantie financière (loi du 5 août 2005)
- Les privilèges

## 6. **Médiation (6 heures)**

- Paysage de médiation au Luxembourg : législation et institutions
- Technique de la médiation
- Processus de la médiation.

## 7. **Droit international privé (9 heures)**

- Règlement (CE) N° 44/2001 du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale
- Règlement (UE) N° 1215/2012 du Parlement européen et du Conseil du 12 décembre 2012 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale
- Règlement (CE) N° 593/2008 du 17 juin 2008 sur la loi applicable aux obligations contractuelles (Rome I)
- Règlement (CE) N° 864/2007 du 11 juillet 2007 sur la loi applicable aux obligations non contractuelles (Rome II)

## 8. **Législation sur le secteur financier (15 heures)**

- Aperçu historique complet de la législation sur le secteur financier (explications sommaires de toutes les lois et de tous les règlements avec l'indication de la législation communautaire et des circulaires émises par la CSSF y afférentes)
- Aperçu des projets de lois en relation avec le secteur financier
- Législation communautaire en relation avec le secteur financier en distinguant entre directives européennes déjà transposées, (en indiquant également les textes luxembourgeois qui ont transmis les directives européennes), déjà votées et non encore transposées et directives en cours de négociation



- Le cadre institutionnel de la place financière (CSSF, Commissariat aux assurances, BCL)
- La CSSF (Historique, organisation, fonctionnement, compétences, missions, finalité de la surveillance, responsabilité civile, secret professionnel, moyens d'intervention, les circulaires/les règlements, pouvoirs de sanction etc)
- Les circulaires émises par la CSSF (base légale, valeur juridique, explications sommaires des principales directives....)
- Les établissements de crédit
  - Définition de l'activité bancaire (les banques)
  - Les différentes catégories d'établissements de crédit et les activités permises
  - Procédure d'autorisation et conditions d'accès à l'activité des établissements de crédit
- Les autres professionnels du secteur financier
  - Procédure d'autorisation et conditions d'accès à l'activité des autres professionnels du secteur financier (PSF)
  - Les entreprises d'investissement
  - Les PSF autres que les entreprises d'investissement
- Le passeport européen et la procédure de notification : établissement de succursales et libre prestation de services
- Les obligations professionnelles en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
  - la définition des infractions pénales
  - les infractions primaires
  - les principales obligations professionnelles
- L'obligation de coopérer avec les autorités
- L'obligation au secret bancaire
- Les règles de conduite (MIFID)
- Les règles prudentielles
- Les obligations en matière de virements transfrontaliers
- La surveillance prudentielle exercée par la CSSF
- Les moyens de la surveillance prudentielle
- Les documents comptables : établissement, publication, reporting
- Les différents ratios structurels à respecter par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement (ratio de fonds propres, ratio de liquidité.....)
- Les prises de participations (procédure et conditions légales)
- Les réclamations de la clientèle (article 58 de la loi bancaire)



- Pouvoirs de sanction des autorités administratives (CSSF...) et des autorités judiciaires
- L'association de garantie de dépôts (AGDL) : les caractéristiques essentielles
- Le sursis de paiement, la liquidation volontaire, la liquidation judiciaire

## 9. Introduction à la matière des véhicules d'investissement luxembourgeois réglementés (12 heures)

- Notions générales
  - Véhicules d'investissement réglementés et non-réglementés (OPC, SICAR et sociétés de droit commun) ; aperçu du régime des organismes de titrisation; critères distinctifs et champs d'application
  - Sources de droit des OPC et SICAR et historique
- Les OPC
  - Formes juridiques (sociétés et FCP; structures uniques et multi-compartiments) et régimes prudeniels (Loi de 2002, partie I et partie II; loi de 2007 – FIS)
  - Activités permises
  - Intervenants dans la constitution et le fonctionnement des OPC (promoteur/initiateur, dirigeants, dépositaire, agent d'administration centrale, distributeurs, réviseur, société de gestion)
  - Investisseurs éligibles et commercialisation des parts d'OPC
  - Contrôle prudentiel
  - Dissolution et liquidation (volontaire ou judiciaire)
  - Éléments de fiscalité des OPC
- Les SICAR
  - Formes juridiques
  - Notion de "capital à risque" et activités permises
  - Intervenants dans la constitution et le fonctionnement des SICAR
  - Investisseurs éligibles
  - Contrôle prudentiel
  - Dissolution et liquidation (volontaire ou judiciaire)
  - Éléments de fiscalité des SICAR

## 10. Droit administratif (12 heures)

- Urbanisme (PAP ; PAG ; autorisations de construire)
- Marchés publics
- Environnement



**11. Contentieux en matière de statuts des étrangers (6 heures)**

- Droit d'asile
- Autorisation de séjour et d'expulsion
- Rétention administrative

Luxembourg, mai 2018

Le Ministre de la Justice  
Felix Braz